

# **Service de Taxi Social**

## **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR**

### *Article 1 – Finalité*

Le taxi social est un service de transport de proximité et d'accompagnement du CPAS qui vise à offrir en priorité à des personnes défavorisées ou porteuses d'un handicap et habitant la commune de Mont-Saint-Guibert une certaine mobilité.

### *Article 2 – Bénéficiaires*

Toute personne visée à l'article 1 qui, faute de moyen de transport personnel ou d'une autre possibilité de transport qui lui soit accessible, rencontre des difficultés réelles de déplacement pour:

- bénéficiaire de soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, séances de kinésithérapie, dentiste, ...) et de médicaments (pharmacien) ;
- accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services (commune, CPAS, poste, banque, bureau du cadastre, des contributions, ...) ;
- rendre visite à des membres de famille proches qui séjournent dans certains établissements (hôpital, maison de repos, ...) ;
- faire des courses au marché d'Ottignies le premier vendredi de chaque mois ;
- ou toute autre démarche à caractère social (entretiens d'embauche, comparution au tribunal,...).

Les personnes qui rencontrent des difficultés de déplacement pour accéder à certains biens de consommation nécessaires à la vie quotidienne (achats chez les commerçants et dans les moyennes surfaces de Mont-Saint-Guibert ou à Ottignies L.L.N. s'il s'agit de biens non proposés sur le territoire de la commune) peuvent également demander à bénéficier du taxi social.

Les transports à cette fin sont organisés le mercredi. Cet horaire peut toutefois être modifié en fonction des impératifs du service (ex. : transport urgent pour raison médicale).

### *Article 3 – Fonctionnement*

Les transports sont effectués par un agent du CPAS spécialement affecté à cette mission, avec le véhicule du service.

Les personnes sont prises et reconduites à leur domicile.

Le taxi circule toute la semaine, du lundi au vendredi, de 8 H 00 à 15 H 30, avec aménagement possible de cet horaire, le cas échéant.

Toute dérogation à cet horaire fera obligatoirement l'objet d'une demande préalable et sera justifiée par une raison objective et valable (dialyse, rendez-vous médical, problème familial,...).

Sauf cas d'urgence, la demande doit être faite par téléphone, au minimum 48 H à l'avance, entre 8 H 30 et 16 H 30 en téléphonant au CPAS, au 010/65 06 42 ou au 0498/91 62 37 (Patricia DELECOUR). Les annulations de rendez-vous s'effectuent aux mêmes heures au minimum 24 H à l'avance. Sauf exception, les rendez-vous non annulés dans ce délai seront payants.

Le chauffeur a le droit d'annuler un rendez-vous si les conditions climatiques ne permettent pas d'effectuer le transport ou si la personne demandeuse pourrait présenter des risques dus à l'alcool, la drogue, etc..... Le chauffeur n'est pas responsable des retards qui peuvent être occasionnés par des accidents de la route, des embouteillages ou de mauvaises conditions climatiques.

Le CPAS se réserve également le droit de refuser le transport de toute personne qui aurait un comportement agressif ou tiendrait des propos dénigrants (oralement ou par écrit) à l'égard de l'institution et/ou de son personnel.

### *Article 4 – Destinations*

Les déplacements sont effectués uniquement dans la province du Brabant Wallon, à Namur et à Bruxelles. Pour les transports plus lointains, la demande motivée doit être faite au minimum 5 jours à l'avance et est soumise à l'autorisation de la responsable en accord avec le Président du C.P.A.S.

### *Article 5 – Tarification*

Les personnes qui bénéficient du service payent le tarif forfaitaire repris ci-après ou, si la destination n'est pas reprise dans ce forfait, paient 0.30 euro par kilomètre accompli par le taxi pour leur déplacement.

Le service est organisé de manière à éviter le plus possible que l'agent

accompagnateur du CPAS doit attendre les personnes déplacées. Si cette attente ne peut être empêchée, une intervention de 1 euro par « demi-heure d'attente » entamée sera également réclamée aux bénéficiaires.

Le montant du transport devra être acquitté directement auprès du chauffeur qui délivrera un reçu. Le chauffeur remettra la recette de la semaine auprès du bureau du receveur avec les pièces justificatives.

Le C.P.A.S. peut accorder des réductions pour des raisons sociales particulières sur base d'un rapport circonstancié de l'assistante sociale.

### *Article 6 – Règles particulières*

Les personnes doivent être capables de se déplacer jusqu'au véhicule seules ou avec l'aide de la conductrice ou du conducteur.

Les personnes porteuses d'un handicap qui possèdent une carte de stationnement spécifique se muniront de celle-ci.

Le service de taxi social est un service dont la vocation est avant tout sociale, et ce, tant au niveau du public visé que des courses à effectuer. Il ne peut donc se substituer, ni aux taxis conventionnels, ni aux ambulances ou services spécialisés dans le transport de personnes porteuses d'un handicap ou malades qui ont besoin d'une assistance particulière pour se déplacer.

Il est interdit de fumer dans le véhicule et de transporter des animaux.

\*\*\*\*\*

## **Tarif forfaitaire pour parcours**

<b>Braine l'Alleud :</b>	Aller :	7,5 €
	Aller-retour :	15 €
<b>Bruxelles :</b> - Saint-Luc	Aller :	10 €
	Aller-retour :	20 €
- Erasme	Aller :	14 €
	Aller-retour :	28 €
<b>Blanmont</b>	Aller :	1 €
	Aller-retour :	2 €
<b>Chastre :</b>	Aller :	2,5 €

	Aller-retour :	5 €
<b>Court-Saint-Etienne :</b>	Aller :	1,5 €
	Aller-retour :	3 €
<b>Gembloux :</b>	Aller :	4,5 €
	Aller-retour :	9 €
<b>Genappe :</b>	Aller :	5 €
	Aller-retour :	10 €
<b>Genval :</b>	Aller :	5 €
	Aller-retour :	10 €
<b>Grez-Doiceau :</b>	Aller :	5,5 €
	Aller-retour :	11 €
<b>Louvain-La-Neuve :</b>	Aller :	1,5 €
	Aller-retour :	3 €
<b>Mont-Godinne</b>	Aller :	17,5 €
	Aller-retour :	35 €
<b>Namur :</b>		
- Saint-Luc – Bouge	Aller :	10,50 €
	Aller-retour :	21 €
- Sainte-Elisabeth	Aller :	11,5 €
	Aller-retour :	23 €
- C.H.R.	Aller :	11 €
	Aller-retour :	22 €
- Jambes	Aller :	11,5 €
	Aller-retour :	23 €
<b>Nil-Saint-Vincent</b>	Aller :	1,25 €
	Aller-retour :	2,5 €
<b>Nivelles</b>	Aller :	7,5 €
	Aller-retour :	15 €
<b>Ottignies :</b>	Aller :	2 €
	Aller-retour :	4 €
<b>Vieusart :</b>	Aller :	2 €

	Aller-retour :	4 €
<b>Wavre :</b>	Aller :	4 €
	Aller-retour :	8 €
<b>Courses à Mont-Saint-Guibert :</b>		1 €

\*\*\*\*\*